



**ORDRE DU JOUR  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL SUPÉRIEUR  
DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES  
du 8 FÉVRIER 2018  
(PREMIÈRE SECTION)**  
-----

- 1) - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des administrations parisiennes du 23 novembre 2017

**VILLE DE PARIS  
(Commune et Département)**

- 2) - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris (2018 DRH 14)
- 3) - Modification des statuts particuliers et de l'échelonnement indiciaire applicables aux corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris (2018 DRH 11)
- 4) - Fixation du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes (2018 DRH 6 et 10)
- 5) - Fixation du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administrations parisiennes (2018 DRH 7 et 9)
- 6) - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris (2018 DRH 12)
- 7) - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés de l'École horticole de la Ville de Paris (École du Breuil) (2018 DRH 13)
- 8) - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert (2018 DRH 2 G)

**Centre d'action sociale de la Ville de Paris**

- 9) - Dispositions statutaires et échelonnement indiciaire applicables au corps des masseurs-kinésithérapeutes du Centre d'action sociale de la ville de Paris de catégorie A et dispositions statutaires applicables au corps des masseurs-kinésithérapeutes du Centre d'action sociale de la ville de Paris de catégorie B